Universités & Territoires

n°104

1° avril 2015

Sommaire

- **Page 2 :** Appel à projet de Campuséa et création de l'AREF avec le soutien de Réside Études.
- **Pages 3 à 9 :** « L'accès au logement des jeunes, déterminant pour l'autonomie des jeunes » une enquête de l'Afev avec la Fondation BNP PARIBAS, l'AUDIREP et l'UNCLLAJ.
- **Page 10 :** L'auberge espagnole (ESN France).
- **Page 11 :** Le service logement de Campus France.
- **Page 13 :** Le Foyer de Cachan.
- **Page 15 :** Adele innove.
- **Page 16 :** Le Tutorat au Crous de Paris.
- **Page 17 :** Louvain-La-Neuve : une ville dédiée aux étudiants (CPU).
- **Page 19 :** Rencontre inter-régionale AVUF du Grand Est
- **Page 20 :** Baisse du recrutement des jeunes cadres débutants.
- **Page 21 :** Montpellier 19 juin 2015 Conférence nationale des stages en entreprises.
- **Page 22 :** Renoncement aux soins des étudiants.
- **Page 24 :** Contributions.
- **Page 26 :** Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 avril 2015.

Éditorial

Un habitat adapté **à chaque situation**

Par Nicolas Delesque
Directeur de la publication

Notre jeunesse a un problème pour se loger ! Au delà du constat partagé depuis de nombreuses années, au delà des chiffres, certaines questions méritent d'être posées collectivement.

En premier lieu essayer de définir ce que devrait être le logement pour les jeunes, à partir de leurs usages et des caractéristiques de cette population et non pas à l'aune de l'existant. Cette première remarque n'est pas anodine, car elle souligne les raccourcis, les vérités assénées et trop souvent entendues qui transforment un état de fait, dû surtout à la pénurie quantitative et qualitative, en choix ou volonté des principaux concernés : les jeunes.

Mais leur demande t-on leur avis, aux jeunes ? Est-on certain qu'ils souhaitent tous un logement individuel ? Sont-ils attachés aux mêmes droits qu'une famille ? Veulent-ils tous être locataires ? Ont-ils tous besoin d'être accompagnés ? Et d'ailleurs cherchent-ils un logement ou plutôt un refuge, une halte, un accueil, un habitat...

Suite page 2

Parties prenantes

Suite de l'éditorial

Au lieu de raisonner en classification aujourd'hui dépassée, jeunes travailleurs, étudiants, apprentis ou stagiaire qui conduisent à des politiques « saucissonnées » , il serait bon de prendre en compte dans les politiques mises en œuvres les caractéristiques propres à cette population :
- hétérogénéités des statuts, des modes de vie et donc des besoins ;
- manque de ressources propres et donc dépendance vis à vis des familles ou des aides publiques,
- et surtout – si ce n'est la principale – des situations personnelles en mutation constante, au gré de leur construction individuelle, de leur recherche d'insertion dans notre société.

Cette plasticité de la situation des jeunes n'est pas à confondre avec leurs différences. Un jeune n'est pas l'égal d'un autre certes ! Mais au delà des différences possibles, ils gardent une caractéristique commune qui est la non complétude de leur situation. Or il est urgent aujourd'hui pour tous les acteurs de prendre en compte le caractère fondamentalement évolutif et mobile de leur situation pour adapter les aspects juridiques et réglementaires, et développer des offres adaptables à leur « parcours de situation ».

Cette approche dynamique de la jeunesse, la considérant comme un parcours, plus ou moins long, plus ou moins subi, comme une trajectoire plus ou moins ascensionnelle, plus ou moins déterminée, nous permettrait de formaliser et surtout de hiérarchiser les conditions d'une production importante, cohérente et adaptée en adéquation avec leurs besoins.

Enfin, il est impératif de considérer le logement des jeunes comme une priorité, non pas seulement pour les jeunes eux-mêmes, mais pour l'ensemble de la société. Les difficultés d'accès au logement sont un frein à la mobilité nécessaire à l'accès à l'emploi et aux études. Mais ces difficultés freinent également la prise d'autonomie de chacun, la construction de son identité, la constitution de son rapport au territoire et à la société.

C'est pourquoi, il me semble que l'ensemble des acteurs de notre société : monde de l'enseignement et de la formation, monde économique, collectivités et État, associations devraient unir leurs efforts et proposer une politique unique d'habitat des jeunes qui, en prenant en compte leurs besoins, pourra répondre aux enjeux de nos sociétés.

Ce serait un formidable message de solidarité lancé à toutes nos jeunesses et un réel engagement de confiance pour l'avenir. ■

En **bref...**

■ Campuséa a lancé un appel à projet en invitant les étudiants à imaginer le mobilier des chambres étudiantes Campuséa !

« Campuséa souhaite renouveler le mobilier de ses chambres et proposer une gamme de meubles sur-mesure conjuguant design innovant, praticité et confort.
Vous avez du talent et de la suite dans les idées ? Vous êtes étudiant en école d'art, de design ou d'architecture, créez le nouveau concept d'aménagement intérieur en imaginant un mobilier qui s'intégrera parfaitement dans une chambre standard Campuséa. Les projets porteront sur un ensemble de meubles composé d'un bureau, une table de repas et un lit.

Les créations devront être novatrices tant sur le concept que sur l'esthétique et la fonctionnalité, en tenant compte de la surface des chambres, du coût de fabrication du mobilier, des aspects environnementaux et de la faisabilité technique. Le lauréat verra son projet réalisé et mis en place dans nos résidences.»

Info +
www.campusea.fr/fr/concoursmobilier

■ L'association des résidences étudiantes de France (AREF) est une association dont l'objet social est la gestion de résidences pour étudiants, chercheurs et jeunes actifs. Bien que cette structure soit nouvelle, elle bénéficie de l'expérience du groupe Réside Études qui a décidé de lui confier en gestion ses cinq résidences conventionnées pour étudiants en Île-de-France et en Province (Romainville, Courbevoie, Bailly Romainvilliers, Marseille Luminy 1 et 2).

Elle propose d'accompagner les bailleurs sociaux et les investisseurs institutionnels dans le développement de nouvelles résidences et d'en assurer la gestion. Elle s'attachera à développer des nouvelles résidences conventionnées (PLS et PLUS) dont l'enjeu est d'offrir aux étudiants un niveau de redevance compatible avec leurs ressources, sachant que dans ce type de résidences, les étudiants sont éligibles à l'APL. Ces résidences seront exploitées sous l'enseigne STUD'CITY.

Info +
Cécile Cointereau
c.cointereau@aref.fr

observatoire de la jeunesse solidaire

JEUNESSE
UN AUTRE REGARD,
DE NOUVELLES POLITIQUES

RAPPORT 2015

L'ACCÈS AU **LOGEMENT,** DÉTERMINANT POUR **L'AUTONOMIE DES JEUNES**

→ L'ENQUÊTE ANNUELLE AFEV-AUDIREP-FONDATION BNP PARIBAS
→ LES RÉACTIONS D'EXPERTS, DE PERSONNALITÉS ET DE JEUNES ENGAGÉS DANS LES ASSOCIATIONS

Mars 2015

Organisé par

Avec le soutien de

Avec la participation de

L'accès au logement, déterminant **pour l'autonomie des jeunes**

L'Observatoire de la jeunesse solidaire de l'Afev publie sa 7ème enquête sur le thème de la place des jeunes dans la société. Après avoir publié en 2014 une enquête intitulée « Les jeunes et l'engagement politique », l'Observatoire s'attache cette année à mieux comprendre la question de l'accès au logement.

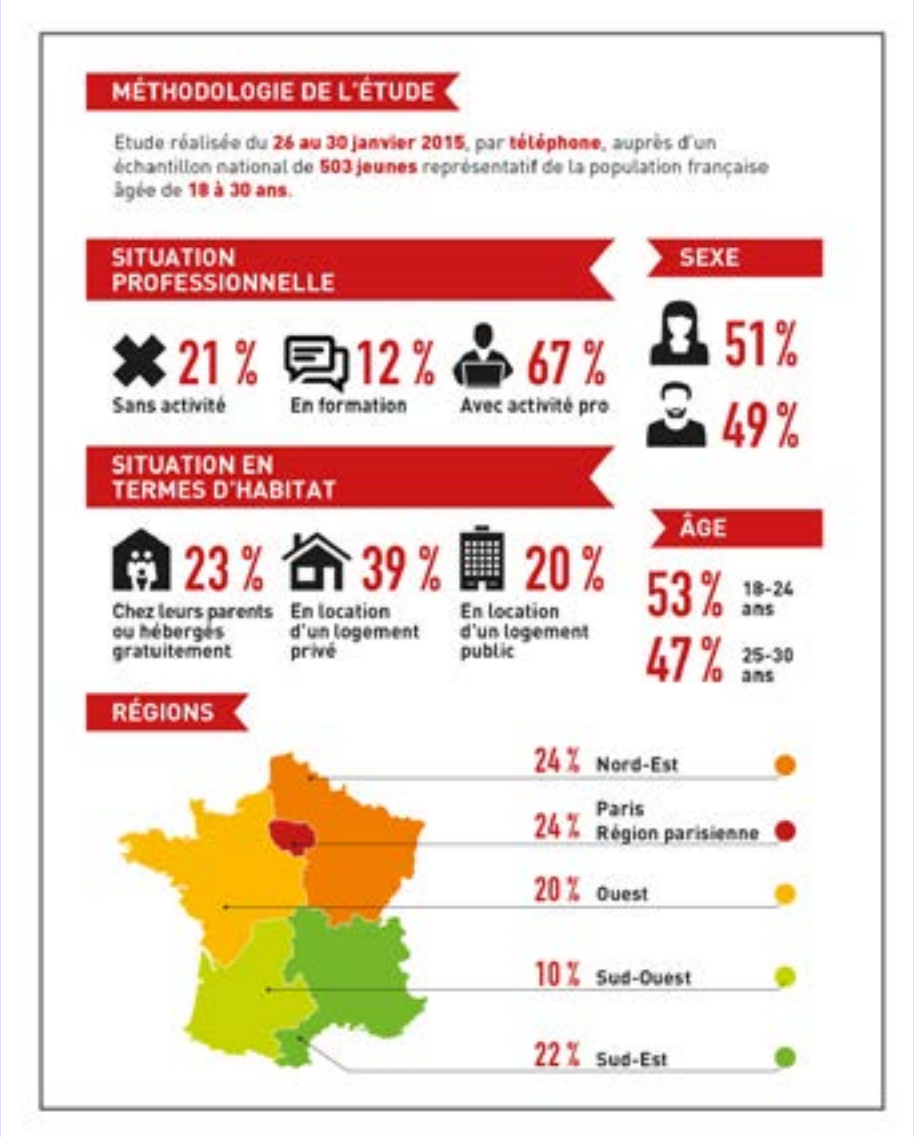

L'accès au logement des jeunes : Une situation alarmante

En ce qui concerne l'accès au logement, voire le simple fait de bénéficier de conditions décentes et satisfaisantes en termes d'habitat, les jeunes de 18 à 30 ans pâtissent aujourd'hui d'une situation alarmante. Le contexte s'est tellement aggravé qu'ils sont désormais 7 sur 10 à déclarer avoir été ou être encore confrontés à des difficultés de taille dans ce domaine. Et ce même si près de 8 jeunes sur 10 de 18 à 30 ans ont d'ores et déjà quitté le domicile parental.

Plus d'1 jeune sur 5 n'a pu se prévaloir d'un emploi ou d'un emploi stable, indispensable pour obtenir un logement dans le parc privé. Plus d'1 sur quatre a manqué de moyens pour accéder à son logement. Un quart doit renoncer à des dépenses de première nécessité. 12% furent et sont encore victimes de discriminations. 23% sont contraints de demeurer au domicile parental (même après avoir accédé à un premier emploi), et 15% des jeunes de l'échantillon témoignent s'être retrouvés à un moment ou l'autre de leur parcours sans logement, ou dans une situation très précaire.

Des inégalités dans l'accès au logement

Or, si la grande majorité des jeunes se heurte à des difficultés importantes dans son parcours vers l'autonomie en matière de logement, un effet de « double peine » n'en persiste pas moins. En effet, le petit tiers de l'échantillon ayant déclaré n'avoir rencontré aucun souci majeur sur cette voie se compose majoritairement de jeunes actifs, avec une nette surreprésentation des Bac+5, d'enfants de foyers parentaux CSP+, et même de propriétaires de leur résidence principale. A contrario, les plus en difficultés cumulent en général absence d'activité professionnelle (ou alors en intérim ou contrats précaires), absence de diplôme, et obligation subie de ne pas quitter le logement parental.

Suite page 5

Suite de la page 4

Ainsi, au rayon des difficultés rencontrées, la première d'entre elles consiste en une obligation de rester chez ses parents, faute d'une autre solution : 29% des jeunes interrogés vivent ou ont vécu cette contrainte et ont donc dû repousser leur accès à l'autonomie en matière de logement. Deux tiers d'entre eux l'admettent : ils subissent cette situation pour des raisons financières.

Le même pourcentage réside d'ailleurs en zone périurbaine ou en milieu rural, soit à des lieues de l'image de l'étudiant ou du jeune actif intégré dans le coeur de la ville ■

http://www.jeunessesolidaire.fr

Préconisations **des acteurs**

L'Observatoire de la Jeunesse Solidaire pour son édition 2015 a donné la parole à différentes parties prenantes de la question du logement des jeunes. Nous publions quelques extraits reprenant les pistes de travail développées par quatre acteurs du logement des jeunes.

Claire Guichet, membre du CESE

« Les jeunes n'ont pas tous les mêmes problèmes, mais on assiste à des phénomènes d'aggravation de ce que l'on peut constater sur l'ensemble de la population : les jeunes disposent de plus petits salaires, les bailleurs leur préfèrent souvent des personnes mieux installées... Du coup, la question de la confiance et le poids des préjugés les écrasent : les jeunes seraient bruyants, peu solvables, etc. Et si beaucoup d'entre eux ne se rendent plus compte qu'ils sont victimes de discrimination, dans les faits, cette dernière joue à plein.

Je ne dirais pas que la jeunesse est résignée mais habituée – c'est une jeunesse du système D, en grande partie habituée à s'adapter. Et du coup, nous sommes assis sur une bombe sociale à retardement, entre le toujours plus de flexibilité pour l'emploi et la formation d'une part et le marché du logement qui lui est très rigide, d'autre part. Mais la politique du logement est l'une des plus difficiles à transformer : grand nombre d'acteurs, opinions très idéologisées, politiques publiques de très long terme... Le CESE a pourtant proposé en 2013 toute une série de préconisations, dans ses rapport et avis, aisément consultables sur notre site internet.» ■

Phillipe Pelletier, avocat spécialisé en droit de l'immobilier, président du « plan bâtiment durable »

« La Loi ALUR pointe du doigt certains dysfonctionnements à la française mais demeure trop compliquée. J'aime assez l'idée des colocations de maisons individuelles, comme en Allemagne, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, avec 4 ou 6 personnes se cooptant pour un coût d'accès divisé par le nombre de locataires. La piste intergénérationnelle doit également être exploitée, avec des chambres chez l'occupant, qui accroîtrait le confort et la sécurité des personnes seules tout en arrangeant la situation des jeunes (et pourquoi ne pas envisager que la ville se porte garante du paiement du loyer dans ce cas?). Enfin, concernant le logement étudiant, au-delà des résidences étudiantes qu'il faut massivement développer, je regrette que les Français fassent souvent la fine bouche alors que certains logements de catégorie, disons, intermédiaire, pourraient aider à la construction des parcours résidentiels des jeunes.»

Manuel Domergue, directeur des études de la fondation Abbé Pierre

« La Garantie universelle des loyers avait été votée dans la loi ALUR, mais ne sera pas mise en place, a déclaré le gouvernement. C'est très dommage. La Fondation Abbé Pierre entend au contraire la voir appliquée, parce qu'elle assurerait un droit universel pour tous à la garantie contre les impayés, en lieu et place de solutions ciblées, souvent discriminantes, et compliquées (Loca Pass, GRL, CLE...) ou de la demande d'une caution parentale, infantilisante et inéquitable. Il conviendrait également de mettre en place un encadrement des loyers volontariste, dans toutes les agglomérations tendues, et pas seulement à titre expérimental à Paris comme l'a annoncé le gouvernement. Enfin, pour les étudiants et jeunes travailleurs, le développement des FJT et des cités universitaires ; et pour les sans emploi de moins de 25 ans, autoriser l'accès au RSA pour éviter que ne se constituent dès le plus jeune âge des parcours de grands précaires, dont il est ensuite bien difficile de s'affranchir.» ■

Janie Morice, Déléguée Générale du forum Français de la Jeunesse

« La prise en compte, dans le calcul des aides, des ressources des jeunes eux-mêmes plutôt que de leurs parents va dans le sens de la reconnaissance de leur autonomie. L'ouverture du RSA pour les jeunes de moins de 25 ans, qui ne peuvent y accéder même lorsqu'ils ont suffisamment travaillé, doit être mise en place. Accélérer la construction de logements publics partagés ou dédiés aux jeunes, en augmentant le nombre de petites surfaces (une à deux pièces). Encadrer les prix des loyers sur l'ensemble du territoire en prenant en compte, pour chaque territoire, le montant moyen des loyers. Et surtout, appliquer réellement toutes les lois sur le logement, les récentes comme les plus anciennes, afin de renforcer l'implication de l'ensemble des acteurs du logement. Enfin, nous tenons également beaucoup à la « clause d'impact jeunesse », inspirée de l'exemple québécois : pour chaque loi votée en France, une analyse des impacts de cette loi sur les jeunes à court et long termes permettrait aux élus de voter en prenant vraiment en compte les jeunes. Portée par le FFJ et annoncée par le gouvernement, nous attendons sa mise en place dans l'année.» ■

Regards **d'experts**

L'observatoire de la jeunesse solidaire donne la parole à 3 experts pour essayer de comprendre la problématique du logement des jeunes et son articulation avec la question du logement : problème similaire ou particulier ? la jeunesse a-t-elle des difficultés particulières ? des besoins spécifiques? Sont-ils particulièrement touchés ? Quelques réponses pour y voir plus clair :

Jean-Claude Driant est géographe et professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris-Est Créteil). Il est l'auteur notamment des Politiques du logement en France (La Documentation française, 2009).

Les chiffres de l'Observatoire de la Jeunesse vous ont-il surpris ?

Jean-Claude Driant : Pas du tout, ils sont conformes à ce qu'on peut voir dans d'autres études plus généralistes. Ce qui manque peut-être ici, c'est une vision territorialisée des situations, car si le bilan est effrayant en l'état, il ne peut que s'aggraver si l'on zoome sur la région parisienne et les grandes villes. Dans l'enquête OVE de 2013, on constatait en effet que les clivages sociaux étaient presque effacés dans les petites villes, et très visibles/lisibles dans les grandes villes. Or l'enquête OVE, par définition, ne s'intéresse qu'au cas des étudiants, globalement plus favorisés que l'ensemble de la jeunesse : d'où une accentuation des tensions dans votre enquête.

La difficulté d'accès au logement est-elle universelle pour les jeunes ?

Jean-Claude Driant : Pas tant que cela. Il existe des différenciations fortes entre jeunes, et les plus jeunes sont fatalement plus soumis aux clivages sociaux du fait de conditions sévères pour entrer dans le logement (garanties, etc.) A propos des étudiants, deux tiers d'entre eux affirment n'avoir pas rencontré trop de difficultés... mais le dernier tiers en a vraiment « bavé ».

Les jeunes sont-ils soumis à la double peine ?

Jean-Claude Driant : A la triple peine presque. Statistiquement, les jeunes paient les loyers les plus chers, du fait d'un prix au mètre carré supérieur (petits logements) et d'une très forte mobilité de leur part.

Considérez-vous que les jeunes vivant encore chez leurs parents vivent une dépendance essentiellement subie ?

Jean-Claude Driant : Sur ce point, la nuance est nécessaire, car de grandes différences existent selon les classes sociales considérées. Sur ce point, la taille et la localisation du logement créent des inégalités massives : la dépendance sera plus subie dans un logement exigu et excentré, périurbain, plutôt que dans un grand logement en centre-ville !

Quels aspects mériteraient selon vous d'être creusés ?

Jean-Claude Driant : La dimension territoriale, comme je vous le disais, que l'enquête en l'état ne permet pas d'appréhender. Il faut ancrer la question du logement dans l'espace. Sur les étudiants, avec un échantillon plus important, nous avions constaté qu'il existait de grandes différences entre grandes villes, villages, villes moyennes... Il paraît par exemple logique d'accéder plus facilement à un logement dans une région sinistrée économiquement, proposant peu de travail, mais cela est-il une bonne chose au bout du compte ? Certainement pas.

En quoi la situation a-t-elle changé, pour les jeunes, depuis quelques décennies ?

Jean-Claude Driant : D'enquête en enquête, on constate un point paradoxal : la part des étudiants disposant d'un logement autonome ne cesse de croître, alors même que les conditions d'accès au logement se sont énormément tendues. Les jeunes seraient à la fois de plus en plus autonomes et de plus en plus disposés à surmonter des difficultés grandissantes pour le devenir. Leur effort financier requis, également, a très probablement bondi. Cette situation, du coup, génère des privations sur d'autres dépenses, y compris sur celle de première nécessité. ■

Juliette Furet est responsable du département des politiques sociales à la direction des politiques urbaines et sociales de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM / Union sociale pour l'habitat. Elle nous a donné son sentiment sur l'enquête AUDIREP.

L'enquête de l'Observatoire montre que des difficultés propres aux jeunes existent bel et bien ?

Juliette Furet : Ces difficultés sont en partie le reflet de celles éprouvées par l'ensemble de la population française : 1,7 million de demandeurs de logement social, une sur-occupation des logements, des gens « à la rue »... La crise du logement abordable est profonde, en France, et se loger en Île-de-France avec un SMIC, par exemple, est difficile pour tous. Or les jeunes disposent le plus souvent de revenus modestes, ce qui les place en situation compliquée. On constate d'ailleurs qu'ils accèdent moins qu'avant au parc social : aujourd'hui, 12% des locataires titulaires de ce parc ont moins de trente ans, contre 24% en 1984.

Pourquoi ?

Juliette Furet : Parce que les situations de mobilité qui sont le propre de nombreux jeunes (saisonniers, apprentis, accédant à l'emploi...) nécessitent des réponses très rapides et adaptées : nos procédures de gestion de la demande sont assez peu « internetisées » (même si nous y travaillons), surtout la réglementation privilégie l'ancienneté de la demande. Les conditions d'occupation temporaire du logement par ces jeunes nécessitent une gestion particulière - appartements meublés, colocation, bail d'un an renouvelable mis en place aujourd'hui. Il en va de même des formules « un peu hôtelières » de type deux jours par semaine pour les apprentis qui ne disposent pas d'un cadre juridique adapté. La solvabilisation par l'APL présente une forte acuité pour les jeunes (délai de carence, forfait charge très restreint). Et puis les jeunes expriment aussi des exigences, notamment en termes de localisation (proche du centre-ville en l'absence d'un permis de conduire par exemple), qui les poussent parfois à rejeter certaines propositions.

Quelles sont vos pistes de travail, dans ce domaine ?

Juliette Furet : L'augmentation de la proportion de jeunes dans le parc social est un enjeu, pour nous, notamment en termes de mixité générationnelle. A la différence d'autrefois, les gens logés dans le parc social n'en sortent plus, ce qui induit un vieillissement de nos locataires, une baisse de la mobilité. Or si toute cette jeune génération méconnaît aujourd'hui le parc social, il y a fort à parier que dans vingt ans, il sera encore plus difficile de travailler sur ce terrain... Nous œuvrons donc avec l'ensemble des partenaires, collectivités territoriales, Universités, CFA, associations dont l'AFEV, pour bâtir des réponses sur le terrain. Nous souhaitons nous adresser à l'ensemble des jeunes en formations (étudiants de l'université, jeunes travailleurs, apprentis, jeunes salariés...). Il est nécessaire que cette démarche soit assise sur des politiques locales cohérentes, et que les offres soient bien ciblées pour permettre des parcours sur les territoires. De plus en plus, les organismes qui se positionnent sur cette question proposent de nouvelles innovations dans leur politique de gestion - la relation avec le jeune, l'adaptation des procédures, le travail avec des tiers, des prescripteurs nous adressant des gens -, ce qui est fondamental. .■

www.union-habitat.org

Ahmel Djioui, déléguée nationale de l'Union nationale des Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ).

Que pensez vous des éléments mis en valeur par l'observatoire

Ahmel Djioui : Les difficultés sont universelles, et la double peine semble s'imposer aux moins bien lotis. Il est difficile de faire valoir la spécificité du logement des jeunes au niveau national auprès des différents Ministères concernés. Bien évidemment il ne s'agit pas d'opposer les publics et il faut militer pour l'accès au logement pour tous, cependant les jeunes rencontrent de réelles difficultés ; d'une part ils sont inexpérimentés sur la gestion locative (donc la défiance est forte à leur égard, quelle que soit leur situation), d'autre part la question des garanties continue de peser très lourdement : si un jeune en emploi durable, pour accéder au logement, continue à présenter des garants, nous devons nous interroger sur le lien emploi/logement et ses représentations. Cette question de la garantie constitue notre cheval de bataille.

Comment la situation des jeunes a-t-elle évolué dans le temps ?

Ahmel Djioui : Le marché immobilier s'est fortement tendu, avec une hausse des prix du parc privé et un parc social qui demeure mal adapté pour eux. Les exigences des propriétaires ne cessent de croître. Nous constatons une forte précarisation de la jeunesse avec des revenus fluctuants et une incapacité totale à fournir des garanties. Parallèlement, on a assisté à l'éclatement de la cellule familiale (de 12 à 28% de familles monoparentales en 5 ans dans le réseau des CLLAJ), tandis que la politique de la jeunesse n'est ni complètement affichée, ni totalement assumée. La question du logement des jeunes ne dépend d'aucun Ministère de tutelle et se retrouve dans l'escarcelle de plusieurs Ministères concernés sans orientations concrètes. Pourtant, nous savons que pour démarrer et réussir leur insertion sociale et professionnelle, les jeunes ont besoin d'un emploi et d'un logement.

Quelles pistes de travail l'Unclaj favorise-t-elle ?

Ahmel Djioui : Nous avons publié en juillet une étude sur l'accès au logement des jeunes et adressé un courrier au Premier ministre détaillant nos propositions. Il s'agit de faciliter l'accès au logement des jeunes par la réservation de logement social à hauteur de leur demande ; de reposer la question des aides au logement (notamment en annulant le mois de carence) ; d'accorder des avantages fiscaux ou des aides financières aux propriétaires du parc privé accueillant des jeunes. Nous souhaitons également voir apparaître une garantie de loyer universelle, obligatoire et mutualiste, sous forme d'un dispositif simple et lisible. Enfin, il faudrait multiplier les lieux-ressources de type CLLAJ sur tout le territoire, afin de pouvoir accompagner l'ensemble des jeunes, et que les PLH (Programmes locaux de l'habitat) mettent en place une observation continue de la demande des jeunes dans tout le pays. ■

www.uncllaj.org

L'auberge **espagnole**

Le casse tête du logement en France pour les étudiants en mobilité internationale.

Tous les étudiants internationaux (Erasmus et hors-programmes), stagiaires étrangers ou autres jeunes en mobilité se retrouvent confrontés au même problème : trouver un logement. Pour ceux qui n'ont la chance de bénéficier d'une chambre en résidence ou d'un accompagnement de leur établissement d'origine, l'affaire peut tourner au casse-tête : obstacles de langue, propriétaires pas toujours désireux d'accueillir un étudiant international, documents administratifs différents… beaucoup se tournent vers les associations d'accueil comme les associations du réseau Erasmus Student Network (ESN).

Quelles solutions peuvent proposer ces associations ?

Les associations d'accueil des étudiants internationaux peuvent proposer des projets d'envergure comme le projet de logement d'eREIMSmus (voir Universités et Territoires n°97, p.14) mais ce cas est isolé. D'autres associations comme ESN Besançon ou ESN Nancy réfléchissent à des collaborations avec d'autres structures pour proposer à ce public des logements intergénérationnels ou des logements participatifs (l'étudiant acceptant de donner 10 heures par mois à la communauté contre un loyer réduit) mais ces projets demandent beaucoup de temps aux étudiants bénévoles ou volontaires pour être mis en place.

Les associations essayent alors de développer des collaborations ou partenariats avec des structures autour du logement étudiant : CROUS, agences immobilières, site de recherche d'appartement… ou aident directement les étudiants dans leur recherche en les accompagnants sur les différents groupes communautaires (de nombreux groupes facebook tournent autour de la thématique du logement) ou les sites de colocation (ESN Lille travaille par exemple avec le site colocatere.com). La colocation, une solution idéale ? C'est en tout cas une solution très répandue parmi les étudiants internationaux : elle permet de réduire son loyer, elle permet de rencontrer d'autres étudiants internationaux ou français en partageant un espace de vie commune… donc une solution avantageuse d'un point de vue économique comme sociale. Dans cette optique, ESN France a notamment noué un partenariat national avec le site La carte des colocs (http://www.lacartedescolocs.fr/) et développe avec son équipe une campagne de promotion de la colocation entre étudiant français et internationaux. D'autres associations abordent la thématique du logement par d'autres aspects : ESN Nantes autour du Monde et WorldTop ESN (Clermont-Fd) proposent depuis plusieurs années des bourses aux objets en récupérant du matériel de cuisine auprès des anciens étudiants ou des habitants de la ville pour permettre aux nouveaux étudiants internationaux de se fournir en matériel de base sans se ruiner. Des initiatives qui se développent et permettent également de créer un lien entre la ville et les étudiants internationaux.

Des initiatives portées par des étudiants pour les étudiants, que des services civiques, volontaires, bénévoles ou stagiaires tentent de développer au niveau local mais qui demandent bien souvent un soutien important de la part des collectivités et institutions locales. Mais c'est en accueillant bien ces étudiants que nos étudiants français seront bien accueillis à l'étranger. ■

Une **présidente**

ESN France a élu le 22 février son nouveau conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale 2015 à Valenciennes, accueillis par l'association locale ESN Valenciennes.

Après une année de mandat durant lequel il a porté haut les projets d'ESN France et accueilli son premier salarié, le bureau a laissé place à une nouvelle équipe avec à sa tête Sarah Holveck, nouvelle présidente d'ESN France et ancienne coordinatrice du projet SocialErasmus (autour de l'engagement des étudiants internationaux sur leur territoire d'accueil). ■

Info +

Email : president@ixesn.fr

Le service hébergement **de Campus France**

Le service « Hébergement » de Campus France loge ainsi environ 7200 boursiers par an au sein de résidences universitaires publiques et privées sur l'ensemble du territoire. Un partenariat mis en place dès la création de l'EPIC en 2012 avec le CNOUS permet aux boursiers d'accéder aux résidences universitaires gérées par le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires. De plus, des hébergements sont également proposés dans des résidences étudiantes privées avec lesquelles des accords ont été préalablement établis. Les propositions d'hébergement s'adaptent aux besoins et au budget des étudiants concernés.

L'Agence a développé un certain nombre de supports destinés aux étudiants étrangers non boursiers pour faciliter, entre autres, la recherche d'un logement en France. Le site Internet de Campus France propose, par exemple, des « fiches accueil » organisées chronologiquement, qui expliquent aux étudiants, de manière détaillée, comment entamer leurs démarches et à quel moment, mais aussi fournissent des outils pour faciliter le calcul du

budget, des informations sur la législation française en matière de location, des adresses, ou encore la liste des différentes pièces à fournir au moment de la visite et de la signature d'un bail de location. Un accompagnement est également assuré dans le cadre des séminaires de préparation au départ, régulièrement organisés par le biais des Espaces Campus France à l'étranger.

Toujours par le biais de son site Internet, Campus France informe les étudiants des aides dont ils peuvent bénéficier. Nous connaissons les difficultés que rencontraient jusqu'ici les étudiants étrangers face aux propriétaires qui demandent généralement à ce que les garants soient domiciliés en France. Le dispositif de la CLE, garantie de l'État qui permet de faciliter l'accès à un logement aux étudiants dépourvus de garants personnels (Caution Locative Etudiante), constitue par conséquent une grande avancée.

Par ailleurs, les problématiques de l'hébergement constituent l'une des priorités de la Direction de l'Accueil et de la Vie Etudiante de Campus France créée à la rentrée 2014. Le service « Hébergement », mais également les Délégations régionales de Campus France (Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Marseille et Lyon) travaillent aujourd'hui de manière étroite avec les acteurs du territoire pour la mise en place de dispositifs locaux qui visent à simplifier cet aspect crucial de l'installation en France. ■

Campus **France**

Campus France, marque de l'enseignement supérieur dans le monde, est un opérateur public placé sous la double tutelle des ministres chargés des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Agence s'appuie sur un réseau de 216 Espaces et Antennes Campus France dans 116 pays dans le monde qui informe les étudiants internationaux sur l'enseignement supérieur français, les guide dans leur choix de formation, dans la constitution de leurs dossiers de candidature et de demande de visa. ■

Comment se logent **les étudiants étrangers ?**

DÉPENSES MENSUELLES des étudiants étrangers ayant récemment terminé leur séjour d'études en France (depuis 2010)

1. Loyer + charges	383,15 €	41,60%
2. Frais de vie quotidienne (alimentation hors resto U, vêtements)	202,84 €	22,00%
3. Activités sociales-loisirs (sport, sorties...)	100,07 €	10,90%
5. Frais de transports mensuels	60,08 €	6,50%
4. Resto U	55,99 €	6,10%
9. Autres dépenses diverses	45,97 €	5,00%
6. Frais de communication (Tél, Internet...)	29,34 €	3,20%
7. Mutuelles/Assurances	25,90 €	2,80%
8. Autres frais de santé	17,32 €	1,90%
TOTAL Mensuel	920,86 €	100%

Dans son étude sur l'apport économique des étudiants étrangers*, Campus France s'est penchée sur la question du logement qui représente 42% des dépenses mensuelles de l'étudiant.

Un étudiant étranger sur deux vit en résidence collective.

Ce taux monte à 60 % chez les étudiants issus des pays où le revenu par habitant est le plus bas. Parmi eux, 63 % vivent dans une résidence universitaire. Ce type de logement accueille donc un tiers des étudiants étrangers.

L'autre moitié vit en logement indépendant Parmi eux 73 % ne partagent pas leur logement.

Au total, tous modes d'hébergement confondus, 69 % vivent seuls dans leur logement. Les étudiants issus des pays à fort pouvoir d'achat vivent en colocation ou en couple dans 42 % des cas contre seulement 23 % pour les ressortissants des pays à faible pouvoir d'achat. ■

Initiative **originale**

Depuis près de 100 ans, le Foyer de Cachan met en œuvre des solutions de solidarité contre l'abandon et l'échec des jeunes. Cette association laïque, créée en 1915 pour venir en aide aux orphelins de guerre de ce que l'on appelait alors les PTT, a accompagné au fil du temps, les évolutions sociétales qui se sont produites. Ainsi, ce sont plus de 40 000 jeunes qui, au cours du siècle précédent, ont pu, grâce à l'association, réussir leur parcours de vie.

En **bref**

Résidence pour Etudiants Jacques Restignat

A Cachan – 15 mn du centre de Paris par RER
330 places en chambres et studios
Parking, Salle Fitness, Laverie, Restauration
Terrains de sport, salles activités et salle d'étude à disposition
Internet WIFI et branchement dans les chambres
Contact@residence-etudiante-restignat.fr

Info +
http://www.foyercachan.asso.fr.

L'histoire particulière de cette association, réelle institution, ses liens forts avec le monde de l'entreprise et sa reconnaissance par l'Education Nationale, lui a toujours permis de conduire une politique d'établissement articulée autour d'une scolarité « diplômante » et un souci constant de préparation à l'insertion professionnelle.

Depuis les années 2000, l'association a entamé une profonde transformation en se consacrant aux jeunes qui pour des raisons personnelles, familiales ou sociales sont en difficulté dans leur scolarité, et qui souhaitent trouver un lieu pour la réussite de leurs parcours.

Disposant d'un site exceptionnel de 5 hectares arborés aux portes de Paris, l'association accueille un lycée professionnel, une résidence d'internat, un restaurant des terrains de sports, des amphithéâtres et salles polyvalentes et des plateaux techniques associés à des moyens numériques.

C'est en mettant tous ses moyens au service des élèves accueillis et en affirmant un projet éducatif fort axé sur la valorisation de la filière professionnelle que l'association a concrétisé son projet de transformer son patrimoine en Campus de la réussite.

Dans cette dynamique, l'association décide en 2011 de créer une résidence étudiante dans son parc et d'accueillir ainsi des étudiants des écoles proches mais aussi des étudiants internationaux arrivant en Ile-de-France.

Equipée de multiples espaces de services, bénéficiant d'une présence humaine 7 jours sur 7, elle offre 330 places en chambres individuelles meublée de 16m2 avec salle d'eau et sanitaire privatifs et quelques studios de 27m2.

Ouverte depuis deux ans, l'impact positif de la présence d'étudiants dans ce campus de la réussite tourné vers les lycéens commence à se faire sentir, comme l'explique Dominique Schmauch son Secrétaire Général. ■

Info +
http://www.foyercachan.asso.fr.

Le foyer de Cachan
La réussite au bout du parcours

Questions **réponses**

Dominique Schmauch est Secrétaire Général du Foyer de Cachan

Qu'est ce qui motive une association comme le Foyer, spécialisé dans l'accueil de collégiens et de lycéens, à construire une résidence étudiante ?

Dominique Schmauch : Tout d'abord, à l'origine du projet de construction de la résidence étudiante Jacques Restignat, le Foyer de Cachan a cherché à diversifier ses ressources et à valoriser son patrimoine foncier. La volonté de l'association était aussi de construire le campus de la réussite, pouvant réunir des personnes aux parcours totalement différents, pour créer les conditions d'une véritable altérité, et, par la même occasion, de l'internationaliser. Enfin, le Foyer de Cachan avait pour objectif d'offrir aux jeunes du lycée professionnel une image positive d'investissements et de perspectives post-bacs.

Dans un même lieu, avoir un internat pour collégiens et lycéens et une résidence étudiante, cela produit une mixité intéressante ?

Dominique Schmauch : Aujourd'hui, grâce à ces différentes structures sur un même campus, on constate que, lorsque la population est diversifiée, vivre dans un environnement varié, c'est rassurant, apaisant. Des passerelles ont aussi été établies entre les lycéens et les étudiants. Tout d'abord, au niveau des heures d'études, en fin de journée, des étudiants sont en charge aujourd'hui de groupes d'une dizaine de lycéens. Ils les aident et les motivent dans l'assimilation et la compréhension de leurs cours. D'autre part, des étudiants de la résidence participent au développement de plates-formes de pédagogie numérique, destinées aux lycéens et aux élèves de l'InFDC, institut de formation permanente présent également sur le campus de la réussite.

Alors que vous n'êtes pas « spécialistes» du logement étudiant, comment faites vous pour commercialiser vos 300 chambres ?

Dominique Schmauch : Le succès de la résidence étudiante a été rapide, et son taux de remplissage a très vite atteint les 100%, dans les mois qui ont suivi son ouverture. Nous travaillons avec les partenaires historiques du Foyer de Cachan, La Poste et Orange, en intervenant sur leurs sites internet, par différentes annonces. Nous avons également des accords avec nos voisins, à Cachan, et notamment avec l'ESTP, dont les étudiants occupent plus d'un tiers des chambres de la résidence.

Et puis, nous réalisons régulièrement des campagnes de recrutement international, via des actions de webmarketing, ce qui fait que nous avons les nationalités de tous les continents représentées au sein de la résidence étudiante. ■

Adele **innove**

Par Christèle Doray, *Adele*

A l'heure où trouver un logement pour un étudiant se révèle un parcours du combattant, Adele.org, le site du logement étudiant en France s'offre un relooking complet à l'occasion de ses 18 ans.

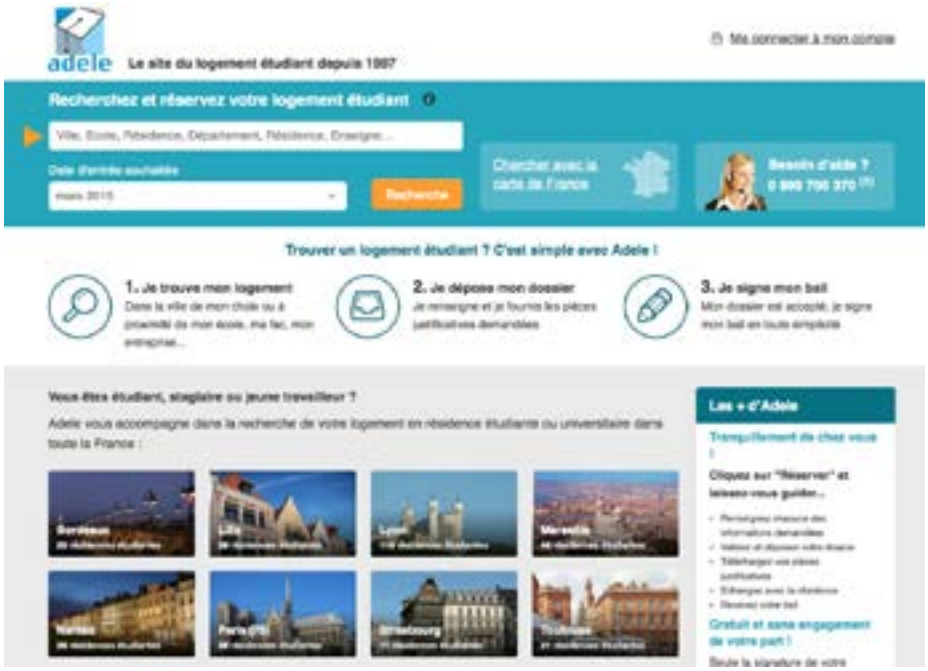

Pour répondre à l'évolution constante des besoins de ses clients tant étudiants que professionnels de résidences étudiantes, Adele a lancé en décembre dernier sa nouvelle plateforme web.

Rajeunissement et dynamisme

Un site résolument plus jeune et plus dynamique à l'image des étudiants qui le visitent mais aussi plus fonctionnel avec un fil de discussion possible avec le gestionnaire de la résidence, la possibilité de multiplier ses chances d'obtenir un logement en déposant jusqu'à 5 dossiers de candidatures, le téléchargement des pièces justificatives, la gestion du bail en ligne, un moteur de recherche performant qui permet de localiser toutes les résidences étudiantes ayant des disponibilités à proximité d'une École, Université ou d'un lieu de stage mais aussi à partir d'une ville ou d'une adresse postale.

Adele a également mis en place une Cellule Relation Client (10 personnes en haute saison) qui accompagne l'étudiant ou le parent dans sa recherche et ses démarches pour obtenir un logement.

En outre, à destination des professionnels, ce sont de nouvelles fonctionnalités métiers ayant pour but de les accompagner dans la gestion quotidienne de leurs résidences (formulaire de candidature personnalisé – planning de disponibilités – gestion des baux - ...). Et enfin les prémices d'un outil CRM pour être au plus près de ses clients (étudiants, gestionnaires et partenaires) tant sur le plan commercial que relationnel.

Exhaustivité de l'offre en France

Avec près de 900 résidences étudiantes (hors Crous) référencées sur le site soit environ 150 000 logements, le site Adele.org couvre plus de 90% de l'offre de résidences étudiantes en France ce qui en fait LE site du logement étudiant en France. ■

Expertise **reconnue**

Présent sur le marché du logement étudiant depuis 1997, Adele dispose d'une bonne connaissance de ce marché et d'une expertise reconnue sur son évolution. Ainsi, Adele est fréquemment sollicité pour produire des études de marché et notes sur ce secteur spécifique tant pour des acteurs privés que publics.

De la même façon, dans le cadre de l'objectif fixé par le gouvernement de réaliser 40 000 logements étudiants en 5 ans, Adele, à la demande des Ministères de l'Enseignement Supérieur et du Logement et en collaboration avec le bureau de l'AIRES (Association Interprofessionnelle des Résidences Étudiants et Services), recueille et traite les informations liées aux projets de construction ou réhabilitation de résidences étudiantes en France (privées ou conventionnées (hors Crous). ■

Info + contact@adele.org

adele
www.adele.org

Un tutorat entre pairs **pour répondre aux nouveaux besoins**

Par Jean-Bernard Vaultier, *chargé de mission hébergement au CROUS de Paris*

Le CROUS de Paris connaît depuis ces dernières années une importante augmentation de son parc de résidences universitaires. En l'an 2000 il y avait moins de 2000 logements étudiants répartis dans 12 résidences. En 15 ans, il est passé de moins de 2000 logements étudiants répartis dans 12 résidences à 6500 logements représentant 7000 places dans 60 résidences. Cependant cet effort quantitatif significatif s'accompagne aujourd'hui d'une réflexion sur le bien être des étudiants en résidence. Le passage de la chambre de cité U au studio individuel a contribué à l'individualisation des étudiants, voire dans certains cas à leur isolement. Le nouveau logement étudiant « tout confort avec kitchenette - salle de bain » est une avancée pour la qualité de vie mais il ne permet pas de rencontrer ses voisins de chambre. Les anciennes cuisines collectives et les salles d'eau sur le palier provoquaient de nécessaires rencontres dans les premières Cités U.

Des étudiants dans la ville

Le parc de logements du CROUS est atypique par rapport à d'autres villes universitaires. Les résidences sont implantées dans différents arrondissements (principalement les 13ème, 18ème, 19ème et 20ème), avec des bâtiments de style et de taille très variés, allant de 20 à 200 logements.

Le CROUS de PARIS accueille de plus en plus de jeunes étudiants en première année d'études supérieures (Licence 1/BTS). Souvent ces primo-arrivants en résidence universitaire rencontrent à la fois des difficultés d'intégration dans la résidence et dans leurs établissements. Les problèmes de vie sont multiples pour des étudiants vivant pour la première fois la décohabitation familiale : solitude, difficultés financières, apprentissage de l'autonomie dans l'organisation du travail universitaire et dans le quotidien en résidence. Le conseil de résidence rassemblant les élus étudiants ne peut, à lui seul, répondre à ces problématiques particulières.

Recréer du lien social

En lien avec le projet 2020 du réseau des œuvres universitaires, le CROUS de Paris a développé des initiatives en faveur de la socialisation des étudiants en résidence universitaires. Ainsi, depuis 2012, le CROUS anime un dispositif de tutorat en résidence. En 2015, ce sont vingt tutrices et tuteurs vacataires qui interviennent dans une trentaine de résidences parisiennes.

Le tuteur est un étudiant plus âgé et en situation de réussite dans ses études (niveau licence 3 ou Master). Il intervient en soirée et les week-ends, ce qui n'interfère pas avec ses cours. Le tuteur doit rencontrer régulièrement tous les nouveaux étudiants d'une résidence mais aussi ceux qui le souhaitent lors d'entretien individuel ou d'activités collectives. Il aide l'étudiant à optimiser son parcours universitaire et à mieux cerner ses motivations pour les études supérieures.

Si le résidant rencontre des problèmes (santé, psychologique, matériel ...), le dispositif permet d'orienter les étudiants vers des organismes ou des personnes spécialisées (assistante sociale du CROUS, médecine universitaire ...). La mise en place du système de tuteur référent permet aussi de briser l'anonymat qui, s'il convient très bien à certains étudiants, représente une difficulté pour ceux qui sortent directement du lycée ou arrivent de province, de l'outre-mer ou de l'étranger. Les échanges avec le quartier où se situe la résidence, sont également favorisés grâce aux partenariats avec des associations comme l'Association de la Fondation Étudiante dans la Ville (AFEV).

Les tuteurs et tutrices sont devenus également les relais de l'offre du service culturel du CROUS et de ses partenaires : visites de musées, des coulisses de l'Opéra ou de la Comédie Française, rencontres avec des artistes, relais des tournées de spectacles ou de concerts dans les salles communes des résidences. Chaque tuteur propose aussi des activités différentes suivant ses passions et ses centres d'intérêts : musique ou cours de gym, soirées cinéma ou cuisines du Monde, échanges linguistiques ou tournois de ping-pong.

Les tuteurs sont les animateurs des réseaux sociaux numériques des résidences. Ils sont à la fois diffuseurs d'informations et modérateurs dans les échanges entre résidants et habitants. Ils facilitent également des actions de solidarité entre étudiants. L'expérience nous montre que les tuteurs/ tutrices s'approprient pleinement leurs missions et contribuent à l'épanouissement personnel des étudiants.

Aujourd'hui, au-delà du développement quantitatif de son parc de logements, le CROUS de Paris a engagé, avec les étudiants, une réflexion sur la qualité des services en résidence universitaire. L'objectif : en faire des lieux de vie, en lien avec la Ville. ■

Louvain-La-Neuve : **une ville dédiée aux étudiants**

Par Laure Marot, *Rédactrice Conférence des présidnets d'université (CPU)*

C'est une ville qui respire la vie étudiante. Construite dans les années soixante-dix en Wallonie, aux creux de vastes étendues de champs et de bois, cette ville-campagne offre aux étudiants un cadre de vie hors-norme. Ici, tout est mis en œuvre pour assurer aux étudiants un environnement propice à leur réussite. Les Kots à projet sont un exemple de regroupement étudiant autour d'un projet commun.

Le 24 et 25 mars dernier, la CPU et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) organisaient un voyage d'étude, avec le soutien de la Caisse des Dépôts. L'objectif : observer le dynamisme de cette université, à travers notamment ce mode de collocation unique au monde, et échanger des bonnes pratiques.

A Louvain-la Neuve, logement rime avec engagement. Nés au moment de la création de l'Université Catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve, les kots à projet sont une habitation communautaire, gérée par le Service des logements, qui rassemble une dizaine d'étudiants menant un projet commun pendant au moins un an. Il s'agit d'éveiller le sentiment de citoyenneté chez les étudiants et de veiller à leur épanouissement personnel et social. Les 800 « kapistes », ces étudiants rassemblés autour d'un kot à projet, participent à l'animation de l'Université catholique de Louvain.

Aujourd'hui, on compte 79 kots à projet répartis sur l'ensemble de la ville. Au cœur d'une maison individuelle, entre 6 et 12 étudiants, toutes disciplines confondues, cohabitent pendant un ou deux ans, voire plus, pour mener à bien un projet.

Chacun possède sa chambre et son cabinet de toilette. C'est la salle commune qui permet les réflexions, les réunions, et les préparations d'événements en relation avec le projet. Les thèmes sont variés – développement durable, sport, humanitaire, social, musique, arts et culture, langues – et évoluent en fonction des intérêts des étudiants.

Des projets divers et tournés vers la société

Les kots à projet sont caractérisés par une très grande diversité de thèmes.
«Kap Hot», par exemple, a pour mission de sensibiliser les étudiants aux maladies sexuellement transmissibles et de créer le lien entre vie sexuelle et vie affective à travers différentes activités (tables de discussion, spectacle d'improvisation, conférences…) « On se sent utile. Même si nous disposons d'une grande autonomie, au niveau des évènements que nous organisons et dans la gestion de notre budget, nous sommes soutenus tout au long de l'année par l'Université. Chaque nouveau « kapiste » est ainsi formé lorsqu'il intègre le projet. Même si celui-ci nous prend beaucoup d'énergie, il n'empiète pas sur nos études qui restent premières », indique une étudiante investie dans « Kap Hot ».

Certains projets s'adressent aux étudiants, mais aussi à l'ensemble des habitants de Louvain-la-Neuve. C'est le cas du Théâtre Universitaire de Louvain (TUL) qui organise chaque année le festival « Universatil » pendant quatre semaines. Du recrutement des comédiens à la programmation des concerts ou encore la promotion d'événements, les huit membres du projet contribuent, pour beaucoup, à l'animation de la ville étudiante. « Notre volonté est de rendre le théâtre accessible à tous, y compris aux habitants de Louvain-la-Neuve », affirme une étudiante.

L'ouverture vers l'extérieur est aussi le leitmotiv de « Kap Quart », ce kot à projet qui entend créer des relations avec des personnes vivant dans la précarité à Louvain-la-Neuve. Organisation d'un centre de jour pour les sans-abris, participation aux Universités Populaires d'ATD Quart-monde et cours de rattrapage à destination des jeunes du secondaire scolarisés sur le territoire : tels sont les trois actions de ce kot à projet. « Ici à Louvain-La-Neuve, nous vivons dans un cocon. On ne se rend pas forcément compte de la précarité qui règne à l'extérieur. Ce kot nous permet de nous ouvrir vers le monde et d'aider à notre mesure », explique Flore, qui prend part au projet depuis deux ans.

Une foire aux kots en plein cœur de la ville

Comme chaque année à la même époque, la « foire aux kots » s'est déroulée le 25 mars dernier. Sur la place centrale de la ville, chacun des 79 kots tenait ainsi un stand. Entre la musique, l'organisation d'un match de Beach volley, et le bar en plein air, l'ambiance était au rendez-vous.
L'objectif de cet après-midi : faire connaître ses activités, se retrouver entre kots à projets, et surtout « recruter » les futurs « kapistes » de l'année prochaine. Sur ce point, on est rassuré : depuis quarante ans, le succès de ce mode de colocation ne se dément pas. Bien au contraire… ■

Rencontre inter-régionale **AVUF du Grand Est**

A l'occasion d'une Rencontre inter-régionale de l'AVUF organisée à Nancy, nous avons demandé Romain Pierronnet de faire le point sur de nombreuses questions universitaires et territoriales. Romain Pierronnet est Conseiller municipal de Nancy, Conseiller communautaire délégué à la vie étudiante, au Conseil de la Vie étudiante et au Grand Nancy numérique. Passionné par l'observation des problématiques touchant au quotidien des étudiants, Romain Pierronnet publie sur son blog - http://blog.educpros.fr/romain-pierronnet/ - des chroniques relatives aux réformes et à l'actualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la vie étudiante, aux rôles des nombreux acteurs impliqués.

Pourquoi avoir organisé cette rencontre ?

Romain Pierronnet : A la suite des élections de 2014, il y a eu un renouvellement des élus en charge des questions d'ESR dans les villes et agglomérations. Nous nous sommes dits qu'organiser une rencontre inter-régionale serait l'occasion de favoriser des rencontres entre des élus issus d'un secteur géographique assez proche, dans une configuration suscitant plus facilement des échanges.

Suite page 19

Suite de la page 18

Par ailleurs, la succession de transformations récentes du paysage de l'ESR (loi de l'été 2012 puis loi MAPAM), ainsi que celles à venir (notamment la loi NOTRe en cours de discussion parlementaire), ouvrent de nombreuses questions aux agents comme aux élus, dans un contexte où les territoires ont plus que jamais besoin de se doter de nouvelles perspectives de développement.
Au regard de la réalité que constitue le « fait urbain » pour notre pays et ses territoires, le Grand Nancy suit l'ensemble de ces débats avec beaucoup d'intérêt, notamment quant au rôle que peuvent et doivent jouer les EPCI et Métropoles en la matière aux côtés des différents échelons de l'action publique. Accueillir une rencontre inter-régionale de l'AVUF nous semblait ainsi être une manière comme une autre de contribuer aux travaux de l'association, au delà du seul fait d'y participer.

Quels ont été les principaux messages échangés par les participants ?

Romain Pierronnet : Nous avons pu avoir des échanges très riches, très divers, suscitant d'ailleurs souvent plus de questions que de réponses. C'est logique sur un thème aussi complexe et doté de tels enjeux. J'en retiens principalement quatre.
Tout d'abord, le fait que les villes et agglomérations restent persuadées qu'elles ont besoin de l'ESR pour leur avenir.
Deuxièmement, et par conséquent, elles estiment légitimes d'investir sur ce sujet, en dépit d'un contexte dont chacun sait qu'il est néanmoins contraint par la situation des finances publiques (diminution des CPER, baisse des concours de l'État aux collectivités etc.)
Troisièmement, de nombreuses interrogations sont ressorties quant à la manière d'organiser une cohérence de fond (et des fonds) entre les différentes échelles de l'action publique : de la ville/agglomération à l'Europe, en passant par l'État et la Région. On voit bien à cet égard que les outils existants (CPER, Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation etc.) font l'objet d'appropriations différenciées selon les contextes. S'agissant des CPER par exemple, si certaines Régions ont été dans une réelle démarche de co-construction avec les collectivités infrarégionales, d'autres situations ont été gérées de manière moins « co-élaborative ». Dans ce dernier cas, certaines villes ont eu un peu le sentiment d'être mises devant le fait accompli, une fois les principaux arbitrages rendus par l'État et la Région.

Enfin, nous avons évoqué, au travers de nos échanges, l'existence de problématiques différenciées entre métropoles et sites universitaires de taille moindre (nous avons d'ailleurs eu un échange intéressant autour du vocable de « site délocalisé »). L'action publique a un rôle de péréquation à jouer, au sein d'un périmètre géographique donné, quant aux stratégies relatives à l'ESR, pour permettre à des jeunes de faire des études qu'ils n'auraient pas pu faire s'ils avaient dû s'éloigner de leur domicile familial, ou pour accompagner le tissu économique local qui a besoin de compétences. Le développement du Numérique peut contribuer à rebattre les cartes. Il est donc important que des sites universitaires de différentes tailles et configurations aient « conscience de leurs voisins », si nous souhaitons construire une vraie « République des territoires » plutôt que de simplement juxtaposer des organisations administratives locales.

Quelles perspectives cela ouvre-t-il ?

Romain Pierronnet : Ce séminaire a fait apparaître une première famille de perspectives : celles des positions que l'AVUF peut porter au nom de ces adhérents. Les participants se sont accordés sur le fait qu'il n'y avait pas de dimension « politicienne » ou de clivage artificiel entre courants politiques, à l'échelon local, quant à l'enjeu que représente l'ESR pour l'avenir des territoires. Il y a, depuis longtemps, une forme de conscience collective quant au fait qu'investir sur l'ESR, c'est préparer l'avenir. Néanmoins, la réorganisation territoriale pose la question du « qui fait quoi », et donc du « qui finance quoi ». Dans ce débat, il faut regarder « pourquoi suis-je légitime » et « pourquoi suis-je compétent et efficace » pour intervenir. Cela peut paraître trivial, mais il faut se méfier des évidences, et ne pas se priver de réaffirmer en quoi les villes et agglomérations disposent de cette légitimité qui les fonde à intervenir sur l'ESR, de manière cohérente avec leurs partenaires (établissements, collectivités, État etc.). La question n'est pas d'être plus légitime qu'untel ou untel, mais de voir comment les légitimités respectives des acteurs se complètent, et ensuite comment ils se répartissent les interventions.
Enfin, nos échanges nous invitent à mettre en perspective le rôle de l'AVUF au delà du seul fait de porter les positions de ses adhérents. Nous avons vu qu'une réunion en format inter-régional était un niveau de dialogue intéressant (et pratique pour les participants), avec un format convivial et ouvert, qui porte par ailleurs les spécificités d'un territoire large (pour nous, c'était le « Grand Est » sans être le périmètre de la future régional ALCA). Peut être ce type de format peut il aussi contribuer à donner de la cohérence aux politiques des sites universitaires à une échelle plus large que celle de chacun des territoires dont nous sommes élus. Ce faisant, ce peut être aussi l'occasion de réfléchir ensemble à certains enjeux qui nous sont communs, comme l'attractivité ou le transfrontalier. ■

Baisse du recrutement **des jeunes cadres débutants**

Par Daniel Lamar, *Conseil en politiques de l'emploi – www.toutpourlemploi.fr*

Après une diminution de 10% en 2013, le nombre de recrutement de cadres a progressé de 3,8% en 2014, selon les chiffres de l'enquête menée par l'APEC.

En 2014, 169 600 cadres ont été recrutés. Parmi eux, 26 100 sont des créations nettes d'emploi soit 15% de l'ensemble. Les créations nettes comprennent les recrutements externes et les promotions internes moins les départs à la retraite, les démissions et les licenciements.

En 2012, les embauches effectuées atteignaient 180 900 et pour prendre la référence de 2007, année ayant précédée la crise, 208 200 cadres avaient été recrutés. Ce niveau de plus de 200 000 cadres recrutés par an n'a jamais été rattrapé depuis le début de la crise engagée en 2008.

L'évolution du marché de l'emploi cadre en 2014 a été variée selon les secteurs d'activité avec des « plus » dans l'informatique et les télécoms (+9%), l'industrie (+5%) et les services (+6%) et des « moins » dans la construction (-4%) et le commerce (-8%).

1- Note méthodologique APEC : *« Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon permanent de 11 000 entreprises du secteur privé. Cet échantillon est représentatif de la répartition par région, par taille et par secteur d'activité des salariés du secteur privé. Les résultats présentés sont issus du traitement et de l'analyse des réponses de ces 11 000 entreprises représentant 1 130 000 salariés dont 201 200 cadres. Les entreprises ont été contactées du 16 octobre au 10 décembre 2014. »*

Une année 2015 incertaine

Pour la prospective 2015, l'enquête de l'APEC propose une fourchette assez large allant de 162 000, soit -4%, à 186 000 recrutements soit +10%. La valeur médiane de cette fourchette s'établit à 174 000, soit une progression de +2,6%.

Selon cette enquête, le moral des entreprises, mesuré par leurs intentions d'évolution de leurs effectifs de cadres, n'a jamais été aussi mitigé. *« 87% des intentions sont orientées sur une stabilité des effectifs-cadres (+1 point par rapport à 2014), avec un pourcentage d'entreprises anticipant une augmentation de leurs effectifs de cadres légèrement supérieure à celui prévoyant une réduction : 7% contre 6%. »* (...) *« Au niveau sectoriel, le marché de l'emploi cadre hexagonal devrait être un marché à plusieurs vitesses, avec des secteurs bien orientés profitant d'une certaine dynamique et prévoyant des recrutements en progression sous l'effet d'un rattrapage. A l'opposé, d'autres secteurs verraient les recrutements se stabiliser, voire diminuer ».*

La réalité d'une baisse

Le recrutement de jeunes possédant moins d'un an d'expérience en statut cadre représente de l'ordre de 21% des recrutements annuels de cadres. Avec 35 200 recrutements de jeunes diplômés sur des postes de cadres débutants en 2014, on note un recul de plus de 5% par rapport à 2013. Les prévisions de l'enquête APEC pour 2015 portent sur une fourchette de 33 500 (-4,8%) à 39 100 (+11%) recrutements de jeunes. Le résultat apparaît encore très incertain, car les employeurs doutent.

La légère reprise du recrutement, engagée en 2014, profite davantage aux profils de cadres ayant entre 1 et 10 ans d'expérience (54% des recrutements), ce sont les profils privilégiés par les recruteurs depuis la crise de 2008 - 2009, car ils sont considérés comme immédiatement opérationnels.

Cette estimation du recrutement de jeunes en statut cadre dans le secteur privé est à rapprocher du nombre de diplômés de Master chaque année qui atteint les 130 000 diplômés. Les embauches de cadres débutants concernant, sauf à de rares exceptions près, des titulaires de Master 2, diplômés d'Écoles ou d'Universités. La proportion de titulaires de Master accédant à un emploi cadre dans le secteur privé se situe donc dans une fourchette comprise entre 26 à 30%.

La situation a réellement changé au cours de ces dernières années. En 2005, 57 000 Masters seulement avaient été délivrés. Le nombre de diplômes de Masters délivrés et le nombre de postes cadre dans les secteurs privé ou public étaient davantage en rapport, il y a dix ans, que ce n'est le cas aujourd'hui... Tous les diplômés de Master ne deviendront pas cadres. ■

Info + www.toutpourlemploi.fr

Montpellier 19 juin 2015
Conférence nationale des stages en entreprises

Alors que l'application des savoirs théoriques en milieu professionnel est de plus en plus recommandée dans les programmes d'enseignement supérieur, il semble que les organismes d'accueil potentiels (entreprises, collectivités, associations...) deviennent plus réticents à recevoir des stagiaires étudiants.

S'agit-il d'un effet de conjoncture économique ou du résultat d'un cadre juridique qui transfère à ces organismes des responsabilités, des contraintes et des risque perçus comme disproportionnés?

En fait ce cadre juridique est mal connu et il mérite d'être mieux appréhendé, à la fois par les organismes d'accueil et les établissements de formation supérieure.

De plus un grand nombre d'organismes éloignés du monde universitaire et de la recherche ignorent l'opportunité de s'en rapprocher en commençant par accueillir des stagiaires.

Pour répondre à ces besoins d'information, d'explication et de maîtrise des dimensions positives du stage étudiant, l'AVUF et JURISUP (le réseau des juristes de l'enseignement supérieur) ont décidé d'organiser la 1ère Conférence Nationale des stages étudiant, qui se tiendra le 19 juin à Montpellier.

Les travaux de cette conférence s'articuleront autour des nouveaux enjeux juridiques et pédagogique (le matin) et des nouvelles pratiques, au sein des entreprises et des territoires (l'après midi).■

Info +
Programme et inscription sur
www.colloques-avuf.com

Le **programme !**

Nous publions l'avant programme de la «Conférence nationale des stages étudiants Nouveaux enjeux & Nouvelles pratiques» organisée à Montpellier le 19 juin 2015

9h30 : Ouverture du colloque avec Chantal MARION, vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Anne FRAISSE, présidente de l'Université Paul Valéry et un chef d'entreprise

10h00 : Réalité des stages étudiants Données de l'enquête «Génération» par Olivier JOSEPH - Chargé d'études au CEREQ

10h30 : 1ère table ronde *« Nouveaux enjeux - cadre juridique et pédagogique. 3 lois en 10 ans... Pourquoi? Que faut-il en retenir?»* avec Stéphanie DELAUNAY, présidente de JURISUP, Martine MAUREL – Département du lien formation-emploi – DGESIP au MENESR, un DRH entreprise ou de collectivité représentant de l'ADHRH et Jean-François LHUISSIER, vice-président de l'Université du Havre et Président de la COURROIE

12h : 2ème table tonde *«Nouveaux enjeux - adaptation des acteurs»* avec Sylvain PIOCH, enseignant-chercheur accompagnés d'étudiants et entreprises

14h00 : 3ème table ronde *« Nouvelles pratiques - Au sein des entreprises »* animée par François Rio - délégué général de l'AVUF, avecUn duo composé par une entreprise et un étudiant, et Jean-Marc OLUSKI, MEDEF, Président de la commission «Éducation/Formation»

14h45 : 4ème Table ronde *« Nouvelles pratiques - Au sein des territoires »* animée par François Rio – délégué général de l'AVUF avec un DRH de collectivité et Grégoire FEYT, responsable scientifique de l'inTERface Université-Territoires

15h30 : Synthèse - *Quelles valeurs ajoutées des stages?* par Jean-François GIRET, enseignant-chercheur à l'Université de Bourgogne et Président du collège scientifique de l'Observatoire de la Vie Étudiante

16h : Conclusions et clôture de la conférence par Emmanuel ROUX, président de l'Université de Nîmes et représentant la Conférence des Présidents d'Universités (CPU)

Info +
www.colloques-avuf.com

En **bref**

Nous avions dans un de nos dernier numéros rélisé un article sur une intiative de la Communauté d'agglomération de Blois.

Le moteur de recherche du guide de l'enseignement pour les entreprises est désormais accessible en ligne. ■

Info +
www.agglopolys.fr/guide-enseignement-superieur

Renoncement aux soins **des étudiants**

Nous publions les propositions du Cese figurant dans son rapport sur «La sécurisation du parcours d'insertion des jeunes», voté mercredi 25 mars 2015, et concernant les étudiants, en particulier leur santé et avons demandé à Jillian Chazalette, étudiant en médecine et auteur l'an dernier un mémoire de Master intitulé « L'étudiant et son système de santé : faire face au renoncement »

Une couverture sanitaire « moins bonne ». *« L'avis de 2012 faisait état d'une couverture sanitaire des jeunes, qu'ils soient étudiants, en formation, actifs ou inactifs, moins bonne que celle de la population globale. Notre assemblée, ne peut que réitérer ce constat »*, indique le Cese. Il rappelle qu' *« un étudiant sur trois renonce à des soins pour des raisons financières et près de 20 % ne sont pas couverts par une complémentaire santé »* (enquête de la LMDE). *« En 2013, selon une enquête de l'OVE, 27 % avaient renoncé à voir un médecin (dans 49 % des cas pour des raisons financières) ».*

Aux mutuelles étudiantes d'informer sur la CMU-C. Le Cese se félicite des mesures prises dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 pour *« faciliter l'accès des étudiants isolés en situation précaire à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ».* Cependant, il estime que « des mesures complémentaires doivent être prises ». Ainsi, il propose de *« confier aux mutuelles étudiantes et aux structures retenues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'ACS le rôle d'informer sur la possibilité de déposer une demande individuelle de CMU-C et de confier au fonds CMU [...] la mesure de l'impact de cette mesure sur l'accès aux soins des étudiants concernés ».* En outre, *« afin de favoriser l'accès des boursiers à la CMU, la CMU-C et à l'ACS, il est nécessaire d'intégrer les bourses sur critères sociaux à la liste des prestations sociales non prises en compte au titre des ressources »*, ajoute-t-il.

Ouvrir les centres de santé universitaire à l'ensemble des jeunes. En matière d'accès à des centres de soins, le Cese veut *« poursuivre la campagne de création de centres de santé universitaire »*, estimant qu'ils *« ne doivent pas être réservés aux seuls étudiants du site universitaire, mais être ouverts à l'ensemble des jeunes sur le territoire ».* Le Cese insiste sur le fait que *« des consultations avec des psychologues et des psychiatres doivent par ailleurs y être développées, ainsi que l'offre de soins dentaires ».* Enfin, le Cese juge qu' *« un schéma directeur de santé doit être adopté dans chaque site universitaire ». Les différentes facettes de promotion de la santé devront y figurer, notamment la prévention de l'alcoolisation excessive et des autres addictions, l'accès - local - aux soins, la promotion de l'activité physique, de l'alimentation, le rythme des études, la prévention du risque de surmenage, les règles de bonnes pratiques en prévention, etc. »*

Réforme du régime étudiant de sécurité sociale. *« En outre, les difficultés rencontrées par le régime étudiant de sécurité sociale rendent indispensable la réforme en cours. Il faudra déterminer la hauteur de l'adossement au régime général en vue de l'amélioration des services rendus aux étudiants afin que ces derniers bénéficient du même niveau de service que les autres assurés »*, précise le Cese. *« Cela doit se faire dans le cadre de principes qui doivent être réaffirmés : la proximité, la participation démocratique des usagers à la gouvernance, une prévention adaptée ».*■

Info + www.lecese.frr

Questions **réponses**

Jillian Chazalette vous êtes étudiant en médecine et vous avez écrit l'an dernier un mémoire de Master intitulé « L'étudiant et son système de santé : faire face au renoncement »

Pourquoi ce renoncement aux soins est-il si important chez les étudiants?

Jillian Chazalette : Ce renoncement est important et inquiétant au vu de la mise en lumière qu'il projette sur les travées d'un système à visée universaliste et garant d'une cohésion sociale. Schématiquement, nous pouvons imaginer 3 piliers nécessaires permettant le recours aux soins : Sentir le besoin d'y recourir, bâti sur des déterminants socioculturels, avoir la capacité d'y recourir, reposant ici des déterminants socioéconomiques, et savoir comment y accéder en se basant sur l'organisation du système de soin.

Suite page 22

Suite de la page 21

Nous pouvons trouver de nombreux freins à l'accès aux soins dans ces 3 sphères. Deux freins semblent majeurs pour l'étudiant : Tout d'abord le fait qu'il soit éminemment précaire. Sur un plan économique mais aussi et du fait de sa mobilité, géographique ou socio-professionnelle.
Ensuite, le fait qu'il soit confronté à un régime spécifique de sécurité sociale à la fois inefficient, archaïque et inéquitable.

Au vu de vos recherches, l'abandon éventuel d'un régime spécifique de sécurité sociale pour les étudiante serait-elle de nature à amplifier ou à réduire ce phénomène de renoncement?

Jillian Chazalette Ce régime spécifique est à mon sens le facteur majeur de ce renoncement. D'abord, comme les étudiants le disent, comme les rapports, reportages et autres enquêtes le démontrent, il existe un problème fonctionnel, d'efficience : des délais allongés, un manque d'information criant...
Ensuite il apparait également un problème économique. Il existe un conflit d'intérêt de ce régime du fait de la double mission régime obligatoire / régime complémentaire des «mutuelles ». La suppression de ce régime avec un basculement vers le régime générale ferait, de plus, économiser plusieurs milliards à l'état. Il est trop rare que pragmatisme économique et avancée sociale aillent de pair, pour laisser passer l'occasion. Enfin, un problème politique. Ce régime est illisible, trop complexe, différent du régime futur des étudiants. Or la protection sociale reposant sur la solidarité nationale, son utilisation et sa viabilité passe par la compréhension de son fonctionnement de chacun.
Il serait donc nécessaire de mettre en place des Assises pour une nouvelle Sécurité Sociale Etudiante bien plus que des Assises pour relancer un système sans avenir et pénalisant les étudiants. Une refondation totale de ce système semble aussi urgente qu'inéluctable si l'on prétend à un régime favorisant l'accès aux soins.

Il y a quelques jours le Conseil économique social et environnemental a rendu un avis sur la sécurisation du parcours d'insertion des jeunes avec des propositions concernant la santé des étudiants. Qu'en pensez-vous? Auriez vous d'autres proposition?

Jillian Chazalette L'idée de créer des centres de santé universitaires est très intéressante car elle permet d'apporter une réponse globale au renoncement: disponibilité des praticiens, actions de prévention, présence sur le campus. Il faut aussi penser la création de réseaux de santé comme cela a pu voir le jour à Créteil (réseau RESUS). C'est en multipliant les actions, sur l'ensemble de ces freins, que les inégalités d'accès aux soins pourront être efficacement combattues.

Refondre le régime de SS étudiant est la priorité, mais il existe de nombreuses autres possibilités à mener de front afin de lutter contre le renoncement aux soins : inventer une couverture universelle, mettre en place un tiers payants sur la part sécurité sociale, augmenter le taux de praticiens conventionnés, miser sur la prévention, insister sur la pédagogie sur le système de protection sociale. ■

«Ces jeunes déçus du système scolaire : que cherchent-ils à l'université ?»

Mariangela Roselli
Université Toulouse II

Mariangela Roselli est maître de conférences en sociologie à l'Université Toulouse-II Jean-Jaurès rattachée au Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP/CNRS).

Bien que largement traitée par la sociologie des étudiants contemporains, la question de l'hétérogénéité scolaire des étudiants primo-entrants ne semble pas avoir été prise en considération dans sa juste mesure par les universités.

Entre 2008 et 2013, la part de bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans les facultés de lettres, langues et sciences humaines se stabilise pour constituer aujourd'hui un tiers des primo-entrants. En 2012-13, 70% des bacheliers professionnels s'inscrivent en lettres et sciences humaines à Toulouse l'année même d'obtention du bac, contre 62% d'étudiants titulaires d'un bac général et 47% d'un bac technologique. Alors qu'elle devient l'une des destinations privilégiées pour ces bacheliers autrefois absorbés par le marché du travail ou les filières d'études courtes, l'Université ne fait pas grand cas de ces « nouveaux » profils d'étudiants ni de leurs besoins spécifiques.

Plutôt que de se demander s'ils sont « à leur place » à l'Université, on peut interroger l'engouement de ces publics pour certaines filières (psychologie, langues appliquées, sociologie, arts plastiques) – au-delà de l'explication réductrice du « sas d'attente » d'une jeunesse désœuvrée – et tenter d'anticiper les difficultés qui les empêchent de réussir. Car, s'ils s'inscrivent nombreux en faculté, ils sont aussi nombreux à décrocher en cours de semestre, puis à échouer aux examens de première année. En dépit d'une réorientation souvent trop rapide vers des études universitaires, les étudiants issus d'une filière technologique et professionnelle ne parviennent pas ni s'adapter aux modalités du cursus de première année de licence en lettres et sciences humaines (apprentissages, méthodes, rapport à l'écrit et à la lecture, organisation en autonomie).

D'un point de vue sociologique, les bacheliers professionnels et technologiques ne ressemblent pas aux bacheliers généraux : deux fois plus souvent enfants d'au moins un parent au chômage, trois fois moins souvent d'un cadre supérieur, ils sont deux fois plus nombreux à être boursiers. Lorsqu'on croise ces proportions avec le taux de chômage des parents plus ou moins diplômés, on constate que les « nouveaux » publics en lettres et sciences humaines sont non seulement les enfants des catégories sociales les plus modestes ; ils sont aussi issus de parents faiblement dotés en capital culturel - et tout spécialement de compétences littéraires. Cette caractérisation partielle, mais néanmoins essentielle par le milieu social et culturel d'origine des étudiants nouvellement recrutés en lettres et sciences humaines permet d'entrevoir, en attendant de mener les enquêtes ad hoc sur cette question, un rapport à l'écrit et à la lecture difficile et laborieux, à la fois chez les parents et leurs enfants devenus ou souhaitant devenir étudiants. Sans réduire ces étudiants à leur rapport à l'écrit, il est nécessaire et utile de prendre en compte cette dimension de leur trajectoire scolaire non seulement parce qu'elle constitue la première barrière, souvent insurmontable, qui les freine dans le chemin vers les études universitaires, mais parce que, démunis qu'ils sont face aux attentes implicites des enseignants et aux compétences des autres étudiants, ils développent ce que j'avais qualifié de « sentiment d'indignité » dans mon enquête sur les étudiants et la lecture (Roselli & Perrenoud, 2010), développant alors comme stratégie de salut des techniques comme la discrétion, la réserve timide et silencieuse, voire la ruse et l'entraide lors des épreuves d'examen. Il n'est pas rare d'ailleurs de trouver dans ce cas de figure des bachelières de filières professionnelles (vente, secrétariat), issues de l'immigration africaine, accédant à l'université comme premier pas vers la promotion scolaire, après l'orientation subie en troisième du collège ou en seconde du lycée, et désirant racheter aux yeux de leurs parents et aux leurs les efforts accomplis pour arriver jusque-là.

Trois traits saillants caractérisent, en effet, les élèves orientés vers les filières professionnelles et technologiques : origine sociale, effet de l'origine ethnique et effet de quartier - la segmentation des filières par le genre complétant cette trame. Le jeu implacable de tous les rapports sociaux établissant une condition de dominés - directement vécu par ces étudiants à tous les niveaux des mécanismes sélectifs des orientations scolaires et des choix des filières - est clairement identifié par ces étudiants, lors d'entretiens où ils décrivent le fonctionnement du système scolaire avec leurs mots et à partir de leur propre expérience. Sans être étudiants en sociologie, ils ont repéré les nœuds où ils se sont « fait avoir » ou leurs parents par manque de connaissance du système, des détours et des possibilités de dérogation.

Suite page 25

Suite de la page 24

Dans ce contexte, on comprend leur choix de poursuivre des études supérieures et de le faire à l'Université pour redresser, en quelque sorte, l'orientation de leur trajectoire par une meilleure image d'eux-mêmes et une estime de soi réparée. Il importe de souligner ici l'image extrêmement positive que véhiculent auprès de ces étudiants l'inscription et la formation universitaires, contrairement à certains étudiants issus de la filière générale qui se retrouvent en faculté par défaut. De fait, les études universitaires sont entrées dans la norme de référence des générations nées après 1990, et elles incarnent socialement et symboliquement la volonté et la possibilité de « s'en sortir » par la pensée. Tout se passe comme si l'on assistait à la mise en œuvre d'une tactique post-bac pour échapper à une orientation automatique vers des emplois d'exécution et différer le temps de confrontation au marché de l'emploi où ils ne veulent ni occuper les postes au bas de l'échelle professionnelle ni les mêmes postes que leurs parents. Une majorité de filles issues de parents immigrés se positionnent, nous l'avons dit, dans cette difficile inversion de trajectoire et, malgré les formes d'entraide – souvent communautaire – ne parviennent que très laborieusement à raccrocher le cursus en licence (première année de L en deux, voire trois ans ; réorientations répétées et déceptions successives jusqu'à ce qu'elles trouvent la discipline où les énormes efforts accomplis rapportent les premiers résultats ; abandons à mi-chemin et recommencements). Deux moments se détachent d'ailleurs parmi les nœuds que laisse apparaître d'ores et déjà l'enquête en cours sur ces profils d'étudiant. Premièrement, le temps de la licence, segmenté en semestres, qui est trop court et trop rapide à la fois. Deuxièmement, l'impossibilité matérielle pour ces étudiants de trouver leur place immédiatement dans l'espace universitaire, leur tendance à errer en quête de personnes ressources à qui pouvoir confier leur sentiment de vide et la vraie difficulté de s'immerger dans une socialisation étudiante. Contrairement à leurs pairs issus de baccalauréats généraux - même de familles modestes, mais avec une attention constante portée au monde extérieur, aux sources d'informations et aux lectures quotidiennes -, les étudiants qui ont un rapport à l'écrit pénible et compliqué et qui ne partagent aucun des centres d'intérêt des pairs (ni le sport, ni les pratiques culturelles, au-delà de l'activité studieuse) peuvent difficilement trouver des raisons de passer du temps sur le campus. De même, ce sont eux qui restant le moins possible au contact avec les agents et les dispositifs institutionnels (tutorats, atelier de renforcement, permanences de moniteurs, BU) tirent le moins de bénéfices de l'offre de services universitaires. C'est souvent par la Médecine Préventive, qu'ils vont consulter quand ils sont à bout de souffle dans ce parcours du combattant, qu'ils découvrent un autre visage à l'université qu'ils ont arpentée pendant des mois, voire des années.

La piste à explorer est alors celle d'une prise de responsabilité du devenir post-bac de ces étudiants. Dans un premier temps, des enquêtes approfondies, locales, doivent être engagées sur les profils nouveaux de primo-entrants, complétés des profils des cas en « reprise d'études ». Il faut mieux connaître ces étudiants afin de mieux appréhender leurs trajectoires scolaires et sociales, en mettant en avant l'impact des effets d'origine ethnique notamment. Car, si les statistiques ethniques sont interdites en France, il est possible de combiner certaines caractéristiques pour obtenir avec un degré élevé de certitude des variables synthétiques correspondant à la fois à l'origine ethnique et au traitement ethnique (ethnicisation) de ces facteurs par les systèmes institutionnels, notamment le système scolaire et ses agents.

Il s'agit ensuite d'envisager la mise en place de semaines ou semestres propédeutiques au cours desquels, avant et hors enseignements, les étudiants apprendraient à se familiariser avec les lieux, les temporalités, les modalités et les attentes universitaires. Une acculturation à certaines formes élémentaires d'autonomie cognitive et méthodologique pourrait être prise en charge sous cette forme, ce qui contribuerait entre autres à ouvrir la boîte noire des implicites et des codes conventionnels que les universitaires attendent de leurs étudiants sans jamais les formaliser.

Restera alors à interroger la dimension relationnelle, le lien social impulsé par l'Université sur le territoire, afin de rendre à cette dernière son statut de communauté d'appartenance et de lui permettre de s'insérer dans la négociation avec les partenaires locaux pour valoriser la présence étudiante et exiger un traitement préférentiel. Pensons au rôle, essentiel, des villes dans la mise en œuvre de politiques d'accueil, d'intégration et de valorisation des jeunesses étudiantes sur le territoire – centre-ville, certes, mais aussi quartiers d'habitation pour en faire des quartiers de vie (sport, culture – cinéma, notamment, et musique – puisque ce sont là les deux pratiques communes et partagées par les étudiants).

Ces mesures, directement en prise sur les problématiques territoriales et sociales, peuvent contribuer à rendre effective la démocratisation des études supérieures pour les étudiants non-héritiers mais elles peuvent aussi créer des conditions de possibilité pour maintenir des exigences académiques fermes et des contenus solides. ■

08/04/2015 : Assises de l'ESR

Le cycle de séminaires du réseau des collectivités locales pour l'enseignement supérieur et la recherche se poursuit mais prend la forme d' Assises Collectivités territoriales et ESR.

Ces assises porteront sur la pertinence et l'optimisation des interventions des collectivités dans le soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Ce séminaire sera précédé d'une phase de consultation du 20 février au 25 mars pour recueillir les avis et les propositions des élus locaux pour que l'intervention des villes et agglomérations soit mieux reconnue, mieux identifiée, et mieux articulée avec les actions des autres acteurs, au côté d'universités désormais autonomes.

Les associations du «bloc local» espèrent à cette occasion ouvrir un dialogue constructif avec l'État et les régions.

Ces assises devront conduire à un ensemble de propositions que les présidents de l'AVUF, AdCF, ACUF, AMGVF FNAU avec le soutien de la Caisse des Dépôts envisagent de présenter au Premier Ministre avant l'été.

Réservez la date ! Le 8 avril de 9h30 à 16h30 à la Maison des universités, 103 Boulevard Saint Michel 75005 Paris. ■

www.universites-territoires.fr

Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU
ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque
Gérant : Philippe Campinchi (PCC)

Remerciements : Anne Benoit, Sylvie Danon, Vincent Dupy, Christèle Doray, Antoine Grassin, Antoine Godbert, Daniel Lamar, Béatrice Mérigot Yoan Pompet, Philippe Quéré, François Rio, Élise Renaudin, Karine Royai, Jérôme Sturla, Julie Testi, Jean-Bernard Vaultier.

Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia, DR (illustration).

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT **Institutionnel :** 500 euros HT
Parties prenantes : Convention particulière

Universités & Territoires :
Chez PCC 115 rue Oberkampf 75011 Paris
Tél : 0684606274
E-mail : rédaction@universites-territoires.fr